



## Obligation de déplacement?

Par **faix**, le **09/03/2011** à **09:41**

Bonjour,

J'occupe un poste sédentaire dans une entreprise (société de géomètres) depuis treize ans. mon contrat de travail indique comme lieu de travail l'adresse à laquelle je travaille depuis tout ce temps, adresse qui est, bien entendu, l'adresse de l'entreprise.

Mon employeur, a-t-il le droit de m'envoyer en déplacement (4 jours sans rentrer à mon domicile) pour effectuer un travail qui ne relève pas de ma qualification initiale?

Ai-je le droit de refuser ces déplacements?

Merci d'avance pour vos réponses.

Faix